|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.5/2018/2 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale25 juin 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d’examiner les tendances
et l’économie des transports**

**Trente et unième session**

Genève, 3-5 septembre 2018

Point 5 b) de l’ordre du jour provisoire

**Suivi des faits nouveaux intéressant les réseaux de transport
paneuropéens : projets d’autoroute transeuropéenne
et de chemin de fer transeuropéen**

 Rapport sur l’état d’avancement du projet d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)[[1]](#footnote-2)\*

 Communication du Directeur du projet TEM

 I. Présentation succincte du projet

1. Le projet d’autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) est une initiative de coopération sous-régionale entre des pays d’Europe centrale, orientale et du Sud-Est et constitue une plate-forme unique en son genre pour les fournisseurs et les exploitants des infrastructures routières dans le cadre de la Commission économique pour l’Europe.

2. Il a été lancé en 1977 pour :

a) Faciliter la circulation routière en Europe ;

b) Améliorer la qualité et l’efficacité des opérations de transport ;

c) Corriger les déséquilibres existant entre les réseaux autoroutiers d’Europe occidentale, d’Europe orientale, d’Europe centrale et d’Europe du Sud-Est ;

d) Faciliter l’intégration des infrastructures de transport européennes.

3. Le réseau visé par le projet TEM est l’épine dorsale des corridors de transport routier paneuropéens en Europe centrale et orientale.

4. À l’heure actuelle, 15 pays membres ont signé l’Accord relatif au fonds d’affectation spéciale pour la coopération dans le cadre du projet TEM : Arménie, Autriche (membre associé), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie. Quatre pays disposent du statut d’observateur : Monténégro, Serbie, Suède et Ukraine. L’Azerbaïdjan sera le prochain membre, lorsque l’adhésion aura été signée.

 II. Objectifs du projet

5. Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

a) Coordonner les actions des pays participants en vue de la création d’un réseau TEM qui constituera un système de routes à grande capacité garantissant une qualité de service adaptée en apportant sécurité, vitesse et confort, sur la base des normes et pratiques généralement acceptées et adoptées, dont l’utilisation est recommandée par tous les pays du projet TEM ;

b) Relier au sein de ce réseau le Nord, le Sud et le Sud-Est de l’Europe, de la mer Baltique à l’Adriatique, à la mer Égée et à la mer Noire, via les pays participants ;

c) Mettre en place un système équilibré de transport de voyageurs et de marchandises entre les pays d’Europe orientale, centrale et occidentale, notamment avec ceux qui se trouvent le long de l’axe Nord-Sud ;

d) Répondre à la demande de trafic de longue distance et de trafic international en offrant un mode de transport efficace et pratique.

6. Les objectifs opérationnels sont les suivants :

a) Contribuer à l’accélération de la construction du réseau TEM en définissant les besoins et les priorités en matière d’investissement, en recherchant les ressources financières nécessaires à la construction dudit réseau et en mettant au point des systèmes de péage adéquats et novateurs qui seront utilisés sur l’autoroute TEM ;

b) Contribuer à la conception, à la construction, à la maintenance, au fonctionnement et à l’administration du réseau d’autoroutes TEM sur les territoires des États participants ;

c) Contribuer à l’extension du réseau TEM en intégrant au réseau de base convenu de nouvelles liaisons Est-Ouest coupant l’axe Nord-Sud ;

d) Contribuer au renforcement du rôle du réseau TEM dans le développement de l’intégration des transports en Europe ;

e) Promouvoir et améliorer la coopération sur toutes les questions relatives au transport routier entre les États du projet TEM connaissant des niveaux de développement différents ;

f) Appuyer la diffusion, dans d’autres régions du monde, des connaissances, de l’expertise et du savoir-faire développés dans la région du TEM.

 III. Mise en œuvre du projet TEM en 2018

7. Sur la base du Plan stratégique du TEM, définitivement adopté à la soixante‑huitième session du Comité directeur du projet (20 et 21 février 2017), et conformément aux conclusions de la soixante-neuvième session du Comité directeur (7‑9 novembre 2017), l’équipe du projet TEM mène ses activités − rapports, ateliers, séminaires et coopération internationale[[2]](#footnote-3) − dans trois domaines principaux :

a) Amélioration du réseau et financement des infrastructures ;

b) Compétences pratiques des exploitants des infrastructures routières et des autorités ;

c) Élaboration de réponses aux tendances dans le domaine des transports.

 IV. Activités à mener en 2018

8. Amélioration du réseau et financement des infrastructures :

 a) Conformément à la décision prise lors de la soixante-dixième réunion du Comité directeur, tenue du 14 au 16 mars 2018 à Genève, un nouveau projet a été prévu, à savoir le Rapport sur le réseau TEM, qui présentera des informations actualisées relatives au niveau d’achèvement du réseau, à la sécurité routière ou aux services aux points de passage des frontières, sous forme d’examen à mi-parcours du Plan directeur du TEM adopté en 2011. Il pourra servir de base à des projets menés en commun par des États membres du TEM, axés par exemple sur l’élimination des déséquilibres existants dans le réseau ou sur l’amélioration des services en matière de transport aux points de franchissement des frontières ;

 b) Le Rapport devrait être établi d’ici à la fin 2018 ;

 c) Le Directeur du projet TEM préside également le Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, placé sous l’égide du WP.5 ;

 d) Suite à l’analyse du projet menée par les parties prenantes, le Comité directeur a approuvé à sa soixante-dixième session le développement de la coopération avec l’Observatoire international des infrastructures de transport, dans le cadre du Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports ;

 e) Le projet TEM contribuera à la poursuite des objectifs de l’Observatoire en répondant aux besoins du réseau et en œuvrant à son développement, à la diffusion de l’information et au renforcement de la coopération.

9. Compétences pratiques des exploitants des infrastructures routières et des autorités :

 a) Les activités se divisent en cinq initiatives stratégiques :

* Protection de l’environnement ;
* Organisation et financement des routes et des autoroutes ;
* Systèmes d’information pour la gestion des infrastructures routières ;
* Innovations dans la gestion des infrastructures routières ;
* Sécurité routière.

 b) À l’heure actuelle, deux rapports sont en cours d’élaboration, qui seront publiés d’ici fin 2018 :

 i) Réglementation et financement du sous-secteur routier ;

 ii) Niveaux d’entretien des routes.

10. Tendances :

 L’amélioration des compétences pratiques des exploitants des infrastructures routières permettra de mieux se préparer aux défis futurs de l’électrification, de l’automatisation et de l’économie du partage, qui exigent des routes bien entretenues et lisibles, des politiques de sûreté et de sécurité adaptées et des données biens gérées pour ce qui est des actifs routiers et de la circulation.

11. Le domaine V du programme iHEEP (International Highways Engineers Exchange Programme), mentionné précédemment, est un espace d’échange annuel de connaissances et de savoir-faire entre ingénieurs des ponts et chaussées nord-américains et européens. iHEEP est une initiative des États-Unis d’Amérique, dont l’équivalent en Europe est le projet TEM. La coopération avec le programme iHEEP a débuté en 1993 et la vingt-cinquième réunion annuelle TEM/ domaine V du programme iHEEP s’est tenue à Prague (République tchèque) du 28 au 30 mai 2018. La réunion était consacrée à l’un des thèmes prioritaires du projet TEM, la gestion des actifs routiers. Des représentants des États participant au projet TEM et du Département des transports de quatre États des États-Unis y ont partagé leurs données d’expérience et leurs meilleures pratiques en matière d’élaboration de plans de gestion des actifs routiers.

 V. Défis à relever en 2018

12. En 2018, trois rapports très importants et d’un grand intérêt seront produits dans le cadre du projet TEM. C’est pourquoi la participation active des États qui prennent part au projet est requise dans le but d’obtenir des données de la meilleure qualité possible.

 VI. Conclusions

13. Toutes les activités menées au cours de la période considérée ont été conformes au programme de travail approuvé par le Comité directeur.

14. Conformément à l’Accord relatif au fonds d’affectation spéciale pour le projet TEM, le projet TEM traite de questions hautement prioritaires pour ses États membres, afin d’accélérer l’intégration des réseaux autoroutiers entre les pays de l’Europe occidentale et de l’Europe orientale. En outre, le projet TEM favorise une meilleure harmonisation de leur législation et la création de normes routières communes afin d’assurer une meilleure qualité de service sur les principaux corridors des pays participants (par exemple, dans les domaines de la sécurité routière, de l’évaluation de l’impact sur l’environnement, des systèmes de transport intelligents et du financement).

1. \* Le présent document n’a pas été édité avant d’être envoyé aux services de traduction de l’ONU. [↑](#footnote-ref-2)
2. L’équipe du projet TEM collabore avec le programme Highways Engineering Exchange des États‑Unis d’Amérique ; une collaboration plus étroite avec l’Association mondiale de la route, la Fédération routière internationale et des initiatives régionales européennes est prévue en 2018. [↑](#footnote-ref-3)